

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENT SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LOVELAND PRODUCTS INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence (Canutec) : 1-613-996-6666 (à frais virés)

NOM DU PRODUIT : Glyphosate : N-(phosphonométhyl)glycine sous la forme de son sel d'isopropylamine

UTILISATION DU PRODUIT : Herbicide - Groupe 9

N° d'homologation : 30076

N° FS : 30076-12-LPI

Révisions à la FS : Nouvelle FS

Date de publication : 05/21/12

Remplace : Nouvelle FS

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – ATTENTION - Peut causer l'irritation des yeux. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact prolongé avec les yeux ou la peau. Bien se laver avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit.

Ce produit est une solution translucide, visqueuse et de couleur jaune dégageant une odeur d'amine.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques :</u>	<u>Pourcentage selon le poids :</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Sel d'isopropylamine de glyphosate	360 g m.a./L	38641-94-0	Non établie

4. PREMIERS SOINS

Ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Si la personne est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Contact avec la peau ou les vêtements: Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Inhalation: Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou un ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Garder les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (°C / MÉTHODE) : Non établi.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies.

AGENTS D'EXTINCTION : Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec ou dioxyde de carbone (CO₂), mousse ou eau pulvérisée ou en brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Du diméthylamine et du diéthanolamine ainsi que d'autres matières dangereuses inconnues peuvent être formés lors d'un incendie. Les produits à base d'eau peuvent bouillir, puis brûler.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements assurant une protection complète. Combattre le feu à contrevent et tenir tout personnel non essentiel éloigné de la zone de fumée intense.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE

ET D'EXPLOSION : Si l'eau est utilisée pour combattre le feu et/ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des sources d'eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Confiner et absorber avec un matériau absorbant approprié, récupérer le produit et le placer dans un contenant en vue de l'utiliser au champ conformément aux directives de l'étiquette ou l'éliminer de façon adéquate. Laver la zone où a eu lieu le déversement avec de l'eau et un détergent puissant, absorber et récupérer tel que décrit ci-dessus. Vérifier la réglementation locale, provinciale et fédérale en vigueur afin d'éliminer le produit de façon adéquate.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller à la toilette. Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les retirer immédiatement, bien les laver et enfiler des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants de protection avant de les retirer. Après manipulation du produit, se laver à fond aussitôt que possible, puis enfiler des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Les bouillies de pulvérisation de ce produit devraient être mélangées, conservées et appliquées uniquement dans des contenants d'acier inoxydable, d'aluminium, de fibre de verre, de plastique ou d'acier doublé de plastique. Garder les contenants hermétiquement fermés. Éviter de contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

MESURES D'INGÉNIERIE : Lorsque les opérateurs travaillent dans des systèmes fermés, des cabines de commande fermées ou des cabines aériennes fermées en conformité avec les consignes de la Norme de protection des travailleurs (NPT) pour les pesticides agricoles [(40CFR 170.240 (d) (4-6)], leur ÉPI peut être réduit ou modifié tel que spécifié dans la NPT.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise dans des conditions d'utilisation normales. Si les brumes/brouillards dépassent les niveaux acceptables, porter un respirateur approuvé par le NIOSH et muni d'une cartouche antipesticides.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes résistant aux produits chimiques ou des lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues, pantalon, chaussures et bas. Porter des gants résistant aux produits chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Pour le produit	Non établi	Non établi

Équipement de protection individuelle (ÉPI) : Les applicateurs et les autres opérateurs doivent porter : chemise à manches longues, pantalon, chaussures et bas, lunettes de protection, gants résistant aux produits chimiques fait d'un matériau imperméable à l'eau tel que du polyéthylène ou du polychlorure de vinyle. Éliminer les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou très contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément de toute autre lessive.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Solution translucide, visqueuse et de couleur jaune dégageant une odeur d'amine	SOLUBILITÉ : Soluble
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 1,1680 g/mL	MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 1,17 kg/L
TENSION DE VAPEUR (mm) : Non établie	POINT D'ÉBULLITION : Non établi
POURCENTAGE DE VOLATILITÉ (volume) : Non établi	TAUX D'ÉVAPORATION : Non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter l'acier galvanisé ou non revêtu

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : En contact avec de l'acier galvanisé ou non revêtu, ce produit et sa bouillie de pulvérisation produiront un mélange gazeux à base d'hydrogène hautement combustible et qui pourra s'enflammer instantanément ou exploser en présence d'une flamme. Acides et bases.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Libérera des émanations toxiques pendant sa combustion.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : >5000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (lapin) : >2000 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Peut causer une irritation modérée des yeux

Irritation cutanée (lapin) : Essentiellement non irritant pour la peau

Inhalation CL₅₀ (rat) : >7,03 mg/L (aérosol 4 h)

Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non considéré comme un sensibilisateur

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH comme carcinogène humain connu.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Éviter de contaminer les sources d'eau lors de l'élimination des déchets et du nettoyage de l'équipement.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour tout autre usage. Contenant rechargeable : disposer du contenant en le retournant au point de vente (détaillant/distributeur). La recharge du contenant doit être effectuée par le détaillant/distributeur et uniquement avec le même produit. Le contenant est recyclable et doit être éliminé dans un site de collecte prévu à cette fin. Communiquer avec son détaillant/distributeur pour connaître l'emplacement du site de collecte dans sa région. Avant d'envoyer le contenant au site de collecte : effectuer un triple rinçage ou un rinçage sous pression du contenant et ajouter les eaux de rinçage à la bouillie de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'y a pas de site de collecte dans sa région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour information sur l'élimination du produit non utilisé ou non voulu, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ni la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT: NON RÉGLEMENTÉ.

Classification fret : COMPOSÉS CHIMIQUES, ARBORICIDES OU HERBICIDES, NOI (NMFC 50320, SUB 2; CLASSE : 60)

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour les exigences relatives au transport par voie aérienne ou maritime.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
2 Santé	0	Moindre	2 Santé
1 Inflammabilité	1	Légère	1 Inflammabilité
1 Instabilité	2	Modérée	1 Réactivité
	3	Élevée	B ÉPI
	4	Grave	

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :	Immédiat	<u>O</u>	Feu	<u>N</u>	Relâchement soudain de la pression	<u>N</u>
	Différé	<u>N</u>	Réactif	<u>N</u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATIONS

STATUT DE LA FS : Nouvelle fiche signalétique.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.